

LIGUE REGIONALE DE TIR DU POITOU-CHARENTES**Note d'information du mois de mai 2007.**

Mesdames et Messieurs,

1) Armes à disposition (pour les Clubs Cible) :

Quatre pistolets Feinwerkbau air comprimé 1 coup ainsi que quatre pistolets 5 coups air comprimé peuvent être mis à disposition des clubs qui en feront la demande. Celle-ci doit nous parvenir **dernier délai le 31/05/07** accompagnée des bilans financiers de l'association des saisons 04/05 et 05/06 ainsi que de l'évolution des effectifs du club sur trois ans.

Les clubs qui seront retenus par la Commission Finances et Equipement, bénéficieront d'une convention sur 5 ans.

N.B. Ceux qui obtiendront une aide, ne devront pas faire de demande l'année suivante.

2) Aide aux clubs Plateau :

Les clubs disposant d'une Ecole de Tir se verront attribués plateaux et munitions en fonction de leurs effectifs et de leurs résultats (à joindre). Faire la demande comme celle ci-dessus accompagnée des mêmes éléments.

3) Emprunt de matériel à la Ligue :

Tous les clubs qui désirent emprunter du matériel Ligue quel qu'il soit, devront **verser une caution** dont le montant sera fixé au coup par coup. Ce chèque de caution ne sera pas encaissé sauf si le matériel rendu demande des réparations. Il s'avère que les clubs « emprunteurs » n'ont aucun scrupule à y apporter sans autorisation des modifications ce qui nous oblige à des remises aux normes, donc des dépenses importantes et permanentes.

4) Opération Portes Ouvertes début saison 07/08 :

Cette opération lancée voici deux ans, est certainement un facteur important dans le développement de notre Ligue. Elle sera donc reconduite pour **le samedi 15 septembre 2007** et nous souhaitons que **tous les clubs participent**. Il y aura comme les années précédentes, des affiches et des prospectus qui seront mis à votre disposition dès le mois de juin. Ils vous seront dans la mesure du possible distribués à Parthenay au moment des Championnats Régionaux 25/50 pour les clubs présents. Pour les autres, ils seront distribués par les Comités Départementaux.

Il nous serait agréable de **recevoir rapidement pour les clubs ayant plusieurs adresses de stands, les coordonnées exactes du ou des lieux où seront organisés ces Portes Ouvertes**. (Important pour l'adresse sur les prospectus).

A cette même occasion, il serait bon que chaque club prévienne la presse de façon à avoir un article sur chaque ville où se déroule cette manifestation. Nous vous remercions de nous faire parvenir copie de ces articles.

5) Calendrier championnats régionaux Plateau :

Pour la saison prochaine, ne pas choisir la date butoir ou le dernier week-end pour organiser vos championnats régionaux. En effet, le mode d'accès validé par la Fédération pour les Championnats de France, tient compte au niveau national, des entrées de résultats, ce qui signifie que les premiers arrivés sont les premiers inscrits, sachant que les places sont limitées.

6) Modifications des Championnats Régionaux Cible pour la saison 07/08 :

L'imposition d'un nouveau logiciel de gestion de ces compétitions par la Fédération oblige toutes les Ligues à fonctionner désormais par quotas à l'image de ce qui se passe sur les championnats de France. Il y aura donc des séries complètes et non mitigées de catégories. Ce système permettra comme pour les championnats de France d'avoir un nombre plus important de tireurs dans chaque catégorie. La remise des prix qui suivra immédiatement sa série aura également l'avantage de présenter des podiums complets.

7) Fiches d'inscriptions aux championnats régionaux :

Il devient de plus en plus important de remplir correctement les fiches d'engagement des tireurs. Par exemple, le numéro de licence doit être correctement rempli. Sans ce dernier (qui est pourtant occulté par certains clubs), il est impossible d'enregistrer le tireur. **Toute fiche non entièrement remplie, ne sera pas prise en compte**. Elles doivent également arriver **dans les délais demandés**.

8) Pistolet 22 LR à 1 coup :

Bien que ces armes soient toujours classées en 4^{ème} catégorie, elles n'entrent plus dans le quota des armes à détenir par les clubs, c'est-à-dire que par exemple un club n'ayant que 20 tireurs peut posséder à la fois une arme 5 coups 4^{ème} ou 1^{ère} catégorie + un pistolet libre.

9) Rappel des tarifs des licences pour la saison 07/08 suite au vote AG Ligue et AG FFTIR :

	<u>Tarifs 2006/2007 :</u>	Vote Ligue	Vote FFTIR	<u>Tarifs 2007/2008</u>
- Cotisation société :	83 euros	+ 10 €	néant	93,00 €
- Licence Jeune :	31,50 euros	+ 0,50 €	néant	32,00 €
- Licence Adulte :	55.50 euros	+ 3,00 €	néant	58,50 €

Le document officiel avec appel à cotisation et explications vous sera adressé comme les années précédentes courant juin 2007.

10) Omission sur le compte rendu de l'Assemblée Générale Elective de la Ligue :

Dans le paragraphe 5 aurait dû figurer PINET Alain (B.T.C.Pons) avec 87 voix. Il est le nouveau responsable élu pour les disciplines Plateau.

11) Carnet rose :



Notre RFL Alexandra MAILLET est maman depuis le 9 mai 2007 d'une petite fille prénommée Clara.

12) Divers :

- Les Clubs qui ont des **candidats soit pour l'arbitrage soit pour la formation** (animateurs) peuvent d'ores et déjà adresser les candidatures à la Ligue. Les dates de stages vous seront communiquées ultérieurement. (Un effort particulier est demandé au département de la Charente Maritime en matière d'arbitres).

- **URGENT** : Suite au décès d'un tireur, son héritière donne (pour 1 € symbolique) à celui ou celle qui en fera la demande, une arme de 1^{ère} catégorie calibre 9 MM marque HK. Autorisation de détention exigée. Contacter la Ligue.

Recevez, Mesdames et Messieurs, l'assurance de mes meilleurs sentiments sportifs.

Le Président de Ligue
Jean Claude PIGEAU

